

TARIFS PORT DE CADILLAC-SUR-GARONNE (HT)

2023



PAQUEBOTS FLUVIAUX

GABARIT DU BATEAU	AU TOUCHER*	PART FIXE
> 110 mètres ≤ 135 mètres Strictement supérieur à 110 mètres et jusqu'à 135m maximum	450,00 €	NA
≤ 110 mètres Inférieur ou égal à 110m	400,00 €	NA

* Escalade de 24h. Toute tranche entamée est due
NA = Non Applicable

ÉQUIPEMENTS FLUVIAUX PROFESSIONNELS [ACTIVITE TOURISTIQUE ET COMMERCIALE]

GABARIT DU BATEAU	AU TOUCHER*	TOUCHERS ILLIMITES**	MENSUEL
> 40 mètres Strictement supérieur à 40m	65,00 €	455 €	400,00 €
> 20 mètres et ≤ 40 mètres Strictement supérieur à 20 et jusqu'à 40m	40,00 €	280,00 €	250,00 €
≤ 20 mètres Inférieur ou égal à 20m	25,00 €	175,00 €	160,00 €

* Escalade de 24h. Toute tranche entamée est due
** Illimité : nbr d'apportement illimité dans l'année (limitée à 3 nuitées consécutives)

TARIF SPECIAL PÊCHE PROFESSIONNELLE

ANNUEL Accostage illimité	80,00 €
-------------------------------------	---------

BATEAUX À USAGE PARTICULIER

Les habitants de la communauté de communes bénéficient d'une réduction de 10% sur l'ensemble des tarifs de la catégorie.
Soumis à la présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

GABARIT DU BATEAU	AU TOUCHER*	TOUCHERS ILLIMITES**	MENSUEL***	BASSE SAISON****
> 12 mètres Strictement supérieur à 12 mètres	10,00 €	70,00 €	80,00 €	Application d'une remise de 50% la redevance de stationnement
> 5 mètres et ≤ 12 mètres Strictement supérieur à 5 mètre et jusqu'à 12m inclus	8,00 €	56,00 €	64,00 €	
≤ 5 mètres Inférieur ou égal à 5m	6,00 €	42,00 €	48,00 €	

* Escalade de 24h. Toute tranche entamée est due

** Illimité : nbr d'apportement illimité dans l'année (limité à 3 nuitées consécutives)

*** Mensuel : une réduction de 10% sera appliquée pour tout stationnement de plus de 2 mois consécutifs

**** Basse saison : du 01/10 au 31/03

Bateaux de services (VNF / SDIS)

GRATUIT

Cale de mise à l'eau

GRATUIT

SERVICES INCLUS / NON INCLUS :

Ces tarifs incluent la collecte des déchets et du tri sélectif (voir règlement d'utilisation)

Fluides (eau / électricité) : non inclus

Taxe de séjour : non incluse. La taxe de séjour est applicable pour toute nuitée passée au port (au réel : 0,22€ / nuit / personne). Elle sera facturée en supplément

La collectivité se réserve le droit de consentir des tarifs préférentiels pour l'utilisation des équipements dans le cadre de manifestations d'intérêts.